

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Collège Bart

Juillet 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège Bart s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège Bart, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 22 décembre 1998. Un comité d'experts, dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 12 et 13 mai 1999². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les coordonnateurs des programmes de DEC ainsi que des élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège Bart et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études B La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était composé de : M. Jean Demers, directeur de l'organisation et des ressources humaines, ministère de la Sécurité publique, de M. Bruno Dubois, conseiller pédagogique au Centre de formation en métiers d'art du Collège de Limoilou et de M^{me} Colette B. Melançon, professeure de langue d'enseignement au Collège Édouard-Montpetit. M. Louis Roy, commissaire à la CEEC, présidait le comité et M. André Vincent, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'une classe de 2^e année comprenant des élèves des programmes Techniques juridiques et Techniques de bureautique.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Collège Bart est un établissement, privé et subventionné, d'enseignement collégial fondé en 1917 à Québec. Autrefois un collège d'affaires de l'enseignement secondaire, le Bart School offrait une formation bilingue en secrétariat. Le Collège Bart offre aujourd'hui exclusivement des programmes de formation technique. Parmi ceux-ci, deux conduisent au diplôme d'études collégiales (DEC) : Techniques juridiques (310.03) et Techniques de bureautique (412.02).

Le Collège accueille chaque année environ 350 élèves dont approximativement 140 sont inscrits dans les deux programmes conduisant au diplôme d'études collégiales. En 1996-1997, huit élèves inscrits au programme Techniques de bureautique et 32 élèves inscrits au programme Techniques juridiques ont suivi au moins un cours en formation générale. Sept professeurs du Département des langues et sciences humaines se partagent les cours de la composante de formation générale. En formation générale *propre*, le Collège a opté pour un regroupement des élèves inscrits dans ses programmes de formation technique. Cinq cours sont offerts dans les trois domaines suivants en formation complémentaire : Langue moderne (Espagnol 1), Langages mathématique et informatique (Base et banque de données, Traitement de l'information textuelle), Sciences humaines (Histoire constitutionnelle du Canada, Sociologie de la société québécoise). Le choix des cours est déterminé par le Collège selon le programme auquel appartient l'élève.

Le Collège s'est donné au fil des ans des valeurs éducatives en lien avec les compétences attendues par les employeurs soit, une bonne culture générale, la rigueur de raisonnement, la maîtrise du français et de l'anglais oral et écrit. L'élaboration d'un projet éducatif en bonne et due forme fait partie des actions que le Collège souhaite réaliser prochainement.

La démarche institutionnelle d'évaluation

La démarche d'autoévaluation du Collège Bart a été menée par le directeur général, qui occupe également le poste de directeur des services pédagogiques, l'adjointe au directeur des services pédagogiques et la coordonnatrice du Département des langues et sciences humaines. Cette dernière a recueilli l'information auprès des élèves et des professeurs de la formation générale et rédigé le rapport d'autoévaluation. Les coordonnatrices des Départements de techniques juridiques et de techniques de bureautique ont pris

connaissance du rapport et elles adhèrent à son contenu, tout comme les enseignants rencontrés lors de la visite.

L'opinion des élèves a été recueillie au moyen d'un questionnaire rempli par la moitié environ (24) des élèves de 2^e année qui avaient suivi au moins un cours en formation générale. Chaque élève se voyait offrir également la possibilité de rencontrer individuellement la coordonnatrice du Département des langues et sciences humaines. La Commission note cependant que les services de soutien offerts par le Collège, les mesures d'encadrement et les ressources matérielles et documentaires sont des dimensions absentes du questionnaire utilisé pour recueillir l'opinion des élèves. Les professeurs ont pu, eux aussi, exprimer leurs divers points de vue relativement à la qualité de la formation offerte et à la pertinence des moyens utilisés pour sa mise en œuvre lors d'une entrevue avec leur coordonnatrice.

La démarche d'évaluation utilisée par le Collège n'a cependant pas donné tous les résultats escomptés. L'analyse des données recueillies sur la mise en œuvre de la formation générale est peu développée et le rapport d'évaluation est plutôt sommaire. Le Collège aurait dû favoriser la participation élargie des professeurs à sa démarche et assurer le suivi de l'évaluation en établissant un plan d'action précis. La Commission note par ailleurs la bonne collaboration des personnes rencontrées lors de la visite.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

La formation offerte au Collège Bart est fortement axée sur les besoins exprimés par les employeurs. Les liens étroits que le Collège entretient avec ces employeurs, notamment ceux de la région de Québec, ont montré que ces derniers accordaient une importance particulière à la qualité du français écrit et parlé, de même qu'à l'expression orale en Anglais. Ces attentes des employeurs ont conduit le Collège à s'éloigner des intentions éducatives de la formation générale et à privilégier des contenus de formation immédiatement utilisables en situation d'emploi. En Français, par exemple, l'accent est mis sur la maîtrise de la langue, au point que les enseignants considèrent que les devis ministériels accordent trop d'importance aux contextes sociohistoriques des œuvres étudiées et aux

courants littéraires. Ils ont donc adapté leur enseignement afin de mettre l'accent sur des aspects de la formation privilégiés par les employeurs.

Même s'il accorde de l'importance aux besoins des employeurs, le Collège a éprouvé, dans deux des trois cours de la formation propre, certaines difficultés à adapter les activités d'apprentissage au domaine d'activité professionnel des élèves. Ce problème concerne la Philosophie et, dans une moindre mesure, le Français. En formation complémentaire, la plupart des cours choisis par le Collège sont des cours de concentration qui visent à combler les besoins spécialisés de la composante de formation spécifique. Le choix des cours n'est pas fait dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique, mais vise plutôt à maximiser les chances d'emploi des élèves tout en augmentant le taux de satisfaction des employeurs.

En somme, le Collège ne prend pas suffisamment en compte les intentions éducatives de la formation générale commune, propre et complémentaire. De façon à éviter que la situation actuelle ne compromette à long terme la valeur du diplôme d'études collégiales et dans le contexte où le Collège envisage l'élaboration d'un projet éducatif, la Commission lui recommande :

d'accorder à la formation générale une place significative dans son projet éducatif;

de s'assurer du respect des intentions éducatives de la formation générale dans :

les trois cours de la composante de formation générale commune en Français, Langue d'enseignement et littérature;

les cours de la composante de formation générale propre en Philosophie et en Français;

les cours de la composante de formation générale complémentaire.

Les méthodes pédagogiques

Le cours magistral et les exercices dirigés sont les méthodes pédagogiques les plus utilisées dans les cours de la formation générale. En accord avec sa philosophie de donner une place importante aux aspects pratiques de la formation, le Collège offre un enseignement en lien avec les exigences réelles des fonctions de travail dans l'entreprise.

La lecture, le cours magistral et les ateliers individuels d'écriture sont les méthodes pédagogiques les plus souvent utilisées dans les cours de français. En Anglais, les ateliers de conversation ou de rédaction sur différents sujets, les exposés théoriques et les exercices sont susceptibles de contribuer activement à l'acquisition du code grammatical et du vocabulaire nécessaires pour l'expression écrite et orale de la langue seconde. Les méthodes pédagogiques en Philosophie se limitent aux exposés théoriques et aux exercices dirigés. En Éducation physique, l'absence de gymnase a conduit l'enseignant à envisager des solutions que la Commission juge intéressantes, dans le contexte. En effet, le contenu cognitif de cette discipline est enseigné presque exclusivement dans le premier cours (ensemble 1) et est accompagné d'activités physiques organisées dans un centre de conditionnement physique à proximité du Collège. Selon l'enseignant, l'élève fait alors le lien entre les différents effets détectés lors de la pratique de l'activité physique et son mode de vie. Cela lui permet aussi d'identifier les activités physiques qui répondent à ses capacités, à ses champs d'intérêt et à ses besoins. Les deux autres cours sont davantage axés sur la pratique de diverses formes d'activités physiques en salle d'entraînement.

Le sondage d'opinions réalisé par le Collège révèle que, dans l'ensemble, les élèves sont satisfaits des méthodes pédagogiques utilisées par leurs professeurs. Les élèves rencontrés lors de la visite ont également exprimé leur satisfaction relativement à la qualité de l'enseignement dispensé par les enseignants en Français et en Anglais langue seconde.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Au début de chaque session, les plans de cours dans les disciplines de la formation générale sont soumis pour approbation au directeur des services pédagogiques et à la coordonnatrice du Département des langues et sciences humaines. La pertinence des travaux et, le cas échéant, l'équilibre de la charge de travail sont alors vérifiés par ces personnes. Un seul plan de cours est utilisé pour chacun des cours offerts au Collège. Chaque plan de cours doit respecter une structure convenue entre les coordonnateurs de département. Le Collège n'a toutefois aucune grille pour l'évaluation des plans de cours et de la pertinence des travaux exigés des élèves.

Les élèves estiment que le contenu des cours correspond aux objectifs énoncés dans les plans de cours et que les examens et les travaux demandés sont en lien avec les objectifs des cours dans chaque discipline. Les résultats du sondage effectué auprès des élèves révèlent également leur satisfaction au regard de l'utilité des travaux pour favoriser l'acquisition des apprentissages.

La Commission estime, elle aussi, que les travaux exigés des élèves sont pertinents dans l'ensemble et qu'ils contribuent à l'atteinte des objectifs et des standards. Tout en étant variés, ces travaux sont suffisamment complémentaires les uns les autres pour contribuer au développement et à l'acquisition des habiletés visées par les cours.

L'évaluation des apprentissages

L'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège est vérifiée par la Direction au moment de l'approbation des plans de cours. Le Collège ne dispose toutefois d'aucune grille pour cette vérification. La PIEA est intégrée à l'agenda qui est remis aux élèves au début de l'année scolaire. Les nouveaux enseignants reçoivent à ce sujet toute l'information pertinente dès leur entrée en fonction. En classe, chaque enseignant y fait référence au moment des discussions entourant la remise du plan de cours. Les résultats du sondage effectué auprès des élèves démontrent leur satisfaction au regard de la rigueur et de l'équité des évaluations.

La pondération appliquée en 1996-1997 dans la plupart des cours de la formation générale ne respecte pas les règles relatives à la composition de la note prévue à la PIEA. La visite a permis toutefois de constater que, en Français et en Philosophie, la situation a été corrigée. La pondération est toutefois demeurée non conforme en Anglais langue seconde et en Éducation physique. La Direction du Collège envisage à cet égard de modifier sa PIEA pour tenir compte de certaines situations justifiant une pondération différente. De l'avis des enseignants rencontrés, une pondération de 50 % attribuée à l'examen final est difficilement applicable en Anglais langue seconde et en Éducation physique. Par ailleurs, contrairement aux dispositions prévues dans la PIEA du Collège, les professeurs attribuent un faible pourcentage de la note finale à certains travaux et tests.

La Commission a procédé à l'analyse détaillée de quatre plans de cours, soit l'ensemble 1 en Français et en Philosophie, l'ensemble 2 en Anglais langue seconde et l'ensemble 3 en Éducation physique.

En Français, le plan de cours est incomplet : le calendrier des évaluations est absent et il est impossible de déterminer le nombre exact d'activités évaluées; des contrôles de connaissances qui comptent pour 25 % sont annoncés sans autre précision; la compétence de l'élève est évaluée par un examen final qui ne respecte pas les standards du cours en ce qui concerne l'analyse d'extraits d'œuvres et la longueur du travail demandé.

Le plan de cours *Philosophie et rationalité* est très peu explicite en ce qui concerne le contenu et le déroulement du cours. Le calendrier des activités d'apprentissage, des travaux et des examens est absent, mais l'épreuve finale est conforme aux objectifs et standards du cours. Le plan de cours en Anglais langue seconde est également incomplet : il n'y a pas de grille de correction et les critères de correction ne sont pas définis.

En Éducation physique, l'énoncé et les éléments de la compétence n'apparaissent pas au plan de cours; les objectifs adaptés par l'enseignant ne correspondent pas à l'interprétation qu'il faut donner aux objectifs et standards; la notation de 70 %, qui est accordée pour la présence et la participation aux cours, sans référence aux critères de performance, ne permet pas de vérifier l'atteinte de la compétence.

Devant les lacunes constatées par l'analyse de ces quatre plans de cours et les commentaires recueillis pendant la visite, la Commission recommande au Collège :

d'appliquer plus rigoureusement sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, notamment en mettant en place des mécanismes efficaces et formels d'analyse des plans de cours et des modes et instruments d'évaluation et en s'assurant que ces derniers attestent adéquatement de l'atteinte des objectifs et des standards selon les devis ministériels.

Dans cette perspective, la Commission considère que le Collège aurait avantage à responsabiliser les départements en intégrant la consultation départementale à ses mécanismes d'analyse des plans de cours et des modes et instruments d'évaluation.

Les épreuves synthèses de programmes

Les intentions éducatives de la formation générale n'ont pas toutes été prises en compte par le Collège lors de la préparation des épreuves synthèses. À l'occasion de la visite, les coordonnatrices des Départements de techniques juridiques et de techniques de bureautique ont affirmé toutefois avoir tenu compte de certains éléments de la formation générale en Français et en Philosophie. Ainsi, dans l'épreuve synthèse du programme Techniques juridiques, l'élève peut perdre jusqu'à 10 % des points en raison de fautes en français. L'épreuve synthèse du programme Techniques de bureautique comporte cinq activités dont certaines concernent la rédaction et la correction de documents d'affaires. Ces documents doivent être exempts de fautes d'orthographe et de grammaire mais aucune indication n'est

prévue concernant les points soustraits pour de telles fautes. Le caractère très technique des autres activités de cette épreuve est peu propice à l'application d'une telle règle.

La plupart des enseignants de la formation générale donnent également des cours en formation spécifique. Ils ont ainsi des contacts fréquents avec les enseignants des autres départements. Mais les enseignants de philosophie et d'éducation physique n'étant pas dans cette situation, il leur est plus difficile de déterminer la part possible de leur discipline dans la préparation des épreuves synthèses. La Commission *suggère* donc au Collège, dans la foulée de son projet éducatif, de définir pour chacun des programmes de DEC un profil des diplômés qui prendra en considération la composante de formation générale. Il sera alors plus facile de tenir compte de la formation générale dans les nouvelles épreuves synthèses de programmes.

* * *

En résumé, la Commission constate que la mise en œuvre des aspects pédagogiques de la formation générale au Collège Bart a été largement influencée par le souci de ce dernier de répondre aux exigences des employeurs, ce qui a conféré un caractère utilitaire à la formation avec, en contrepartie, un éloignement des intentions éducatives prévues dans les devis ministériels. Des problèmes ont également été signalés concernant l'adaptation des cours de formation propre en Philosophie et en Français. Enfin, l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation des apprentissages montre une tolérance excessive dans l'application de la PIEA, avec pour résultat que le Collège n'est pas toujours en mesure de garantir l'atteinte des objectifs et des standards des cours.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

En 1996-1997, une activité de perfectionnement portant sur l'approche par objectifs et standards a été offerte aux enseignants de la formation générale. Mis à part la diffusion de l'information reçue des divers organismes et entreprises qui organisent des activités de perfectionnement, le Collège n'a entrepris aucune autre action visant à perfectionner son personnel. La Commission note le peu de leadership manifesté par la Direction en vue

d'aider les enseignants à s'approprier l'approche par objectifs et standards. Elle constate toutefois l'attitude d'ouverture dont elle fait preuve au regard des demandes de perfectionnement qui peuvent être formulées. Elle *suggère* donc au Collège d'être plus actif et d'organiser des activités de perfectionnement collectif pour ses enseignants, notamment sur l'approche par objectifs et standards et sur l'évaluation des apprentissages. La Commission souligne par ailleurs le dynamisme et le sens des responsabilités des enseignants rencontrés lors de la visite.

Le Collège Bart dispose de plus de 125 ordinateurs, ce qui permet à chaque élève d'avoir sa propre adresse de courrier électronique et d'accéder en tout temps au réseau Internet. La bibliothèque compte de nombreux volumes dans les disciplines de la formation générale, malgré que certains soient plutôt désuets. Une entente intervenue entre le Collège et les bibliothèques Gabrielle-Roy et de l'Université Laval permet aux élèves d'accéder à des services plus complets et sans frais. Par ailleurs, chaque département dispose d'un certain nombre d'ouvrages didactiques de référence. La Direction se propose à cet effet d'établir sous peu un mécanisme pour recueillir systématiquement les commentaires des enseignants et des élèves relativement à l'organisation des ressources. La Commission invite le Collège à y donner suite.

La gestion

Le Département des langues et sciences humaines regroupe tous les enseignants de la formation générale. Selon la Direction, ce Département bénéficie d'une autonomie suffisante et se donne les bons moyens pour atteindre ses objectifs. Ainsi, une rencontre mensuelle est organisée de façon à permettre les discussions entre les enseignants du Département. Au besoin, d'autres rencontres sont organisées par le coordonnateur.

La petite taille du Collège rend faciles les communications entre la Direction et les enseignants aussi bien qu'entre ces derniers et les élèves. Outre les discussions informelles, des rencontres de la Direction avec les enseignants sont organisées au début et en fin d'année. Par ailleurs, afin de faciliter l'adaptation du cours *propre* en Philosophie aux domaines d'activité professionnelle des élèves et d'intégrer des éléments de cette discipline dans les épreuves synthèses, la Commission invite le Collège à s'assurer, selon les besoins, de la participation de l'enseignante en Philosophie à des rencontres départementales des enseignants de la formation spécifique.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

La Commission estime que les taux de réussite dans les cours de la formation générale sont satisfaisants. Ils sont toutefois analysés très sommairement dans le rapport d'auto-évaluation. Les quelques situations analysées portent essentiellement sur les taux de réussite inférieurs à ceux de l'ensemble des collèges. Les taux de réussite élevés, par exemple en Philosophie, ne font pas l'objet d'une analyse. Dans le but de disposer des outils nécessaires pour évaluer efficacement ses taux de réussite, le Collège a l'intention de mettre sur pied une banque de résultats dans toutes les disciplines de la formation générale. Cette banque lui permettra de déterminer les modes d'interventions pédagogiques et les méthodes de suivi propres à favoriser l'atteinte des objectifs de la formation générale. La Commission *suggère* au Collège de donner suite à son intention de développer une telle banque de résultats. Par ailleurs, les résultats à l'épreuve ministérielle de mai 1997 en Français sont nettement inférieurs à ceux de l'ensemble des collèges. À l'inverse, ils sont plus élevés que l'ensemble des collèges à l'épreuve de mai 1998. Le petit nombre d'élèves touchés rend toutefois hasardeuse l'interprétation de ces résultats.

Les élèves inscrits au Collège Bart ont en grande majorité fréquenté d'autres collèges ou d'autres universités et ont déjà réussi par conséquent une partie ou la totalité des cours de la formation générale préalablement à leur admission. Il est donc difficile de bien mesurer l'impact de la formation générale sur le cheminement scolaire des élèves, d'autant plus que le nombre d'élèves concernés est très peu élevé. En fait, ce sont trois des quinze élèves inscrits à un programme de DEC qui n'ont pu avoir droit au diplôme au cours de la durée prévue parce qu'il leur manquait au moins un cours de la formation générale et un cours de la formation spécifique.

L'encadrement des élèves

Dès leur premier cours, les élèves sont informés des différents moyens mis de l'avant par le Collège pour augmenter leurs chances de réussite. Des ateliers de dictées françaises et de conversation anglaise sont organisés tous les midis par les enseignants de façon à aider les élèves qui éprouvent des difficultés en ces matières. Le Collège envisage également de

rendre obligatoire un cours de français écrit pour tous les élèves. La Commission note la satisfaction des élèves au sujet de la disponibilité des enseignants et de l'aide individuelle reçue ainsi que le souci du Collège de favoriser la réussite. Elle invite le Collège à donner suite à ses intentions de mettre sur pied un centre d'aide en Anglais et, à cette fin, souligne les avantages d'y utiliser le multimédia.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études au Collège Bart présente des points forts et des points faibles.

La Commission tient à souligner la compétence du personnel enseignant de la formation générale, sa disponibilité et l'encadrement efficace qu'il apporte aux élèves.

La Commission estime toutefois que le Collège devra revoir certains aspects de la mise en œuvre de la formation générale telle que prescrite par le renouveau et, en conséquence, lui formule deux recommandations, portant l'une sur le respect des intentions éducatives de la formation générale et l'autre sur l'application plus rigoureuse de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et la mise en place de mécanismes efficaces et formels d'analyse des plans de cours et des modes et instruments d'évaluation.

La Commission fait également au Collège quelques suggestions concernant la définition d'un profil des diplômés pour chacun des programmes de DEC, le perfectionnement collectif de tous les enseignants et l'analyse plus fine des taux de réussite.

Les suites de l'évaluation

Le Collège a exprimé dans l'ensemble son accord avec les constatations et les conclusions de ce rapport et informé la Commission des actions qu'il a réalisées ou amorcées en réponse aux recommandations, aux suggestions et aux commentaires de la Commission.

En vue d'améliorer la mise en œuvre de la formation générale, le Collège a entièrement révisé le cours de français propre et se propose de faire de même pour le cours de philosophie propre de façon à ce qu'ils soient adaptés aux programmes de Techniques de bureautique et de Techniques juridiques. Il a aussi apporté des améliorations au plan du cours «*Philosophie et rationalité*». De façon plus générale, il entend veiller à ce que ses plans de cours soient mieux élaborés, contiennent les informations requises et soient conformes aux devis ministériels et à sa PIEA. À cette fin, il en formalisera l'approbation et développera les grilles d'analyse nécessaires.

Par ailleurs, le Collège a entrepris d'élaborer un projet éducatif qui fasse mieux connaître la place qu'occupe la formation générale dans les programmes d'études. Il a invité ses professeurs à analyser et présenter leurs taux de réussite après chaque session. Enfin, il a entrepris une réflexion en vue d'identifier des moyens pour intégrer les intentions éducatives de la formation générale dans les épreuves synthèses.

La Commission estime que ces actions devraient contribuer à améliorer la qualité de la formation générale au Collège Bart. Elle souhaite être informée, au moment opportun, du résultat des travaux réalisés au regard des deux recommandations formulées dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président